



CHARTÉ DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISES



INTRODUCTION

CONTEXTE D'ÉLABORATION DE LA CHARTE

La Fondation développe depuis 2006 **l'appétence pour les sciences et les technologies chez les jeunes** et leur fait découvrir les métiers associés. Cette Charte du mécénat d'entreprises a été rédigée en collaboration avec des représentants d'entreprises engagées au côté de la Fondation depuis plusieurs années, des bénévoles et des membres de l'équipe. Elle s'inscrit dans le cadre de sa démarche de **Responsabilité Sociétale** démarrée en 2019, approuvée par son Conseil d'administration.

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

La Fondation rappelle les valeurs qu'elle porte et les principes éthiques et déontologiques qu'elle met en œuvre au quotidien dans ses relations avec ses partenaires mécènes ou futurs partenaires ;

Les partenaires mécènes ou futurs partenaires peuvent s'appuyer sur un texte de référence cadrant leur mécénat avec la Fondation CGénial. En se conformant aux principes de la Charte du mécénat, nos mécènes :

- respectent les engagements qui y sont énoncés et l'éthique corrélative de cette activité qui relève de l'intérêt général,
- sécurisent, par leurs bonnes pratiques, le cadre fiscal incitatif du mécénat.

RAPPEL DES VALEURS DE LA FONDATION CGÉNIAL



Engagement

Il se manifeste pleinement chaque jour par notre **investissement pour mener à bien notre mission et respecter nos engagements de responsabilité sociale.**



Générosité

Elle s'exprime par le **temps consacré par les volontaires ou les bénévoles** participant à nos actions et par **l'implication bienveillante de toute l'équipe de la Fondation.**

La Fondation se développe grâce aux dons qui lui sont généreusement versés.



Enthousiasme

Il se définit par le **plaisir de transmettre aux jeunes la passion pour les sciences** et pour leurs métiers.



Ouverture

Elle se concrétise par notre volonté :

- D'une part **d'ouvrir les portes des entreprises à des publics** – enseignants, élèves – y compris les plus éloignés, qui les connaissent peu et de **favoriser les échanges entre nos partenaires et le monde de l'éducation**, indispensables à la réalisation de notre action ;
- D'autre part de **favoriser la mixité et la diversité des équipes.**

POUR LA FONDATION CGÉNIAL, LE MÉCÉNAT REPRÉSENTE :

Un engagement

- **Le mécénat est un engagement libre d'une ou plusieurs personnes ou entreprises, au service de causes d'intérêt général.** Il est librement consenti et librement accepté ou refusé.
- Le mécénat est une **démarche d'attention et d'ouverture à la société, créatrice de valeur** pour la société et de valeur immatérielle pour le mécène.
- Il peut prendre plusieurs formes comme **le don financier, le mécénat en nature ou le mécénat de compétence**, en fonction des possibilités de l'entreprise, ou de sa fondation d'entreprise, et des besoins de la Fondation.
- Une politique de mécénat est le fruit d'une stratégie, d'une réflexion sur la personnalité du mécène et **ce qu'il peut apporter à la société** mais n'est **en aucun cas associée à des objectifs commerciaux**.
- Le mécénat a pour objectif premier de **répondre à un besoin ou un sujet sociétal d'intérêt général**, sans que le mécène n'attende de contreparties directes, notamment en termes commerciaux. Si la Fondation peut souhaiter remercier ses mécènes, ses actions de reconnaissance s'inscrivent dans le respect des normes fiscales imposant une disproportion marquée avec le montant du don, condition sine qua non pour que l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt.

Ainsi, **le mécénat éclaire la mission et enrichit l'identité de l'entreprise**, sans impact direct sur ses activités marchandes. Le mécène ne saurait être intéressé financièrement aux résultats de la Fondation et ne peut attendre de résultats financiers de son mécénat. La Fondation déconnecte toute action de mécénat du choix de ses fournisseurs ou prestataires.

- Aucune exclusivité ne peut être réservée à une entreprise ou fondation mécène de la Fondation.
- Une politique de mécénat s'inscrit préférablement dans la durée.

Une vision et des objectifs partagés

- La relation entre ses mécènes et la Fondation CGénial est **un lien de confiance, d'échanges et de respect mutuel** construit sur un rapport de complémentarité et de partenariat durable.
- Elle repose sur **une vision partagée des objectifs** de chaque projet.
- Elle permet **la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation sociale**.
- En réflexion permanente sur l'utilité de leur action, le mécène et la Fondation CGénial prennent ensemble la mesure de son impact notamment grâce à des **campagnes d'évaluation d'impact** et à la **participation à des événements de valorisation et de rencontres avec des jeunes**.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE LA FONDATION ET DES ENTREPRISES MÉCÈNES

Valeurs, missions et actions

Le mécène

- **Respecte les valeurs de la Fondation**, son indépendance, ses projets, ses choix stratégiques et son expertise.
- **Respecte le cadre de l'action** dans laquelle il est impliqué.

La Fondation

- Met tout en œuvre pour **mener à bien sa mission** et ses actions.
- A une **obligation de moyens** et non de résultats.
- **Sensibilise ses mécènes** sur sa philosophie, ses missions et ses valeurs.

Engagements et responsabilités

Le mécène

- **Participe à la vie de la Fondation** (comités de partenaires, événements...).
- **Encourage, valorise et accompagne ses collaborateurs** dans les actions auxquelles il participe.
- **S'engage à utiliser les outils mis à disposition** par la Fondation CGénial (guides, plateforme de mise en relation...).
- **Fait connaître la Fondation** auprès de ses parties prenantes et de ses réseaux (internes et externes).
- **Promouvoir et favoriser la mixité entre les femmes et les hommes** impliqués dans les actions de la Fondation CGénial (interventions en classe ou en webinaire, comités et groupes de travail...).

La Fondation

- S'engage à respecter l'affectation du mécénat et à **accompagner ainsi le mécène et ses collaborateurs**, dans la mise en œuvre des actions dans lesquelles il est impliqué.
- Veille à **respecter l'ensemble des réglementations** applicables au mécénat (fiscale, comptable, protection des données à caractère personnel...).
- **Communique** sur demande du mécène toute information lui permettant de respecter ses obligations dans le cadre du mécénat accordé.
- Met en place un **plan de Responsabilité sociale** des organisations.

Transparence

Le mécène

- **Communique avec transparence sur l'origine de ses fonds** alloués (montants, durée, mode de financement...)
- Prépare avec la Fondation la suite ou la fin du partenariat.
- **Communique à la Fondation toute difficulté majeure** (crise interne, liquidation, revente) pouvant impacter la mise en œuvre des actions soutenues.

La Fondation

- **Informe régulièrement le mécène de l'évolution du projet** et des difficultés éventuellement rencontrées.
- **Communique avec transparence** sur l'origine de ses ressources ainsi que sur la liste de ses différents mécènes. Aucune exclusivité n'est accordée
- **Informe annuellement le mécène du bilan de l'ensemble des actions** menées par la Fondation au cours de l'année écoulée.
- Fait preuve de **transparence dans l'utilisation des fonds alloués**.

Communication

Le mécène

- S'interdit de s'approprier seul le succès d'une action.
- Les parties **se mettent d'accord à l'avance sur le plan de communication** lié à leur accord de mécénat.
- **Ne fait pas de publicité** et la promotion de ses produits et services à travers les actions de la Fondation.
- **S'engage à raisonner la distribution de goodies** : limitée en quantité et à des fins non commerciales ou de promotion de produits.

La Fondation

- **Cite le mécène comme partie prenante et soutien du projet**, sauf si ce dernier ne le souhaite pas.
- Les parties **se mettent d'accord à l'avance sur le plan de communication** lié à leur accord de mécénat, en s'interdisant toute promotion commerciale pour les produits ou services du mécène.

CONTACT

contact@cgenial.org

01 42 71 61 87